



Rennes, le 4 février 2013

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# Développement durable des territoires bretons : les SCoT, outils majeurs de cohérence et de solidarité

**Ce 4 février, les présidents de Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT)<sup>1</sup> étaient réunis pour la première fois, à l'initiative du Préfet de région et en association avec la Région Bretagne, pour débattre ensemble de l'évolution de ces documents d'aménagement au regard des exigences prévues par la loi Grenelle. Véritables projets de territoire, les SCoT doivent permettre une coopération renforcée des collectivités territoriales, au service d'un développement équilibré, respectueux du patrimoine et de l'environnement.**

La loi portant engagement national pour l'environnement, dite Grenelle II, de 2010 a **consolidé l'approche intégrée de l'aménagement**. Au-delà de l'urbanisme, du logement, des déplacements, des équipements, du développement économique, touristique et culturel, de la protection des espaces et des paysages, la loi a élargi le champ couvert par les SCoT à de nouveaux domaines : préservation et restauration des continuités écologiques, développement des communications numériques. Elle a aussi renforcé les objectifs en matière de priorité à la gestion économe de l'espace, à la densification, au respect des performances énergétiques et environnementales...

Les services de l'État ont souhaité **alerter les présidents de SCoT sur les obligations qui résultent de la loi** et qui devront être mises en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2016. L'objectif de la réunion : expliciter les enjeux à intégrer dans le contenu des SCoT, afin d'anticiper sur les procédures d'élaboration ou de révision qui permettront de mieux les prendre en compte.

A travers la présentation d'une étude réalisée par les services de l'État sur 8 SCoT bretons approuvés, il a pu être démontré qu'**une partie de ces objectifs est d'ores et déjà mise en œuvre** dans les projets territoriaux de développement. En favorisant le partage des retours d'expérience et les échanges entre élus, cette rencontre visait à créer un effet d'entraînement, à déclencher des réflexions et à fournir des outils, telle la nouvelle charte régionale sur la gestion économe du foncier, pour faire progresser tous les SCoT de Bretagne vers l'intégration des principes de développement durable.

La réunion était aussi l'occasion de faire **le point sur la situation bretonne en matière de couverture territoriale par des SCoT**. Alors que 82% du territoire breton est déjà couvert par des SCoT, l'État a rappelé toute l'importance qu'il accorde à l'outil SCoT qui renforce la coopération et la solidarité entre territoires, et dont l'existence conditionnera à partir de janvier 2017 l'ouverture à l'urbanisation.

La discussion a donc été amorcée sur la mise en œuvre de **projets de développement à une échelle pertinente pour la cohérence et l'efficacité des politiques publiques** (SCoT, Pays, parc naturel régional, SAGE...) pour créer les synergies ou les articulations nécessaires à un avenir partagé et durable pour la Bretagne.

---

**1** - Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un outil de planification à l'échelle intercommunale qui oriente l'évolution d'un territoire, en fixant un cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles : habitat, déplacements, développement des commerces et services, préservation de l'environnement, organisation de l'espace... Il assure la convergence des objectifs fixés dans les différents documents d'urbanisme intercommunaux (PLH, PDU), et des plans locaux d'urbanisme (PLU) ou des cartes communales

### Contacts presse :

Services de l'Etat - DREAL Bretagne - Corinne GILLET : 02.99.33.42.10

Conseil régional de Bretagne – Odile BRULEY : 02.99.27.13.55 ou 06.76.87.49.57